

A.MARION - LHERMELIN
Société par actions simplifiée
au capital de 8 000 euros
Siège social : 5 Rue des Bordagers, 53810 CHANGE
517 522 900 RCS LAVAL

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 2 JANVIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le 2 janvier, à 14 heures,

La Société FM2B, Société à responsabilité limitée au capital de 30 000 euros, ayant son siège social L'Aunay, 53210 ARGENTRE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 984 497 370 RCS LAVAL,

Représentée par Monsieur Florian BILHEUX, en sa qualité de gérant,

Associée Unique et Présidente de la société A.MARION - LHERMELIN,

A pris les décisions suivantes relatives :

- au transfert du siège social et à la modification corrélative de l'article 4 des statuts,
- aux pouvoirs à conférer en vue des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

La société FM2B, Associée Unique, décide de transférer le siège social du 5 Rue des Bordagers 53810 CHANGE au 223 rue du Grand Montron 53000 LAVAL à compter du 2 janvier 2026 et, en conséquence, de modifier l'article 4 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

Article 4 - Siège social – succursales

"Le siège social est fixé : 223 rue du Grand Montron 53000 LAVAL ".

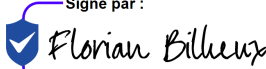
Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associée Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

L'Associée Unique
Pour la société FM2B
M Florian BILHEUX

Signé par :

D1B9A9DA3A29426...